



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**LOCATION D'UN ECHAFAUDAGE POUR LES TRAVAUX DE PRESERVATION ET DE MISE  
EN SECURITE DU SITE DE LA CHARTREUSE A GOSNAY - ATTRIBUTION ET  
SIGNATURE D'UN MARCHÉ NÉGOCIÉ SANS  
PUBLICITÉ NI MISE EN CONCURRENCE PRÉALABLES**

Vu la décision n°2020/165 par laquelle le Président a autorisé la signature de marchés relatifs à la préservation et mise en sécurité du site de la Chartreuse des Dames à Gosnay pour un délai global de 12 mois comprenant 2 mois de préparation avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 (Démolition / Dépollution) : société LBS DEMOLITION sise à Les Attaques (62730), 10 rue de Madrid, pour un montant de 141 995 € HT
- Lot 5 (Voirie et Réseaux Divers) : société COLAS sise à Noyelles-sous-Lens (62221) 50, avenue des Entreprises Parc d'Activités de la Galance pour un montant de 210 000,51 € HT.
- Lot 6 (traitements paysagers): société BONNET sise à Montigny-en-Gohelle (62640) 8, rue du 8 mai 1945 pour un montant de 111 700,76 € HT
- Lot 7 (Pierre de taille): société CHEVALIER NORD sise à Saint-Martin-lez-Tatinghem (62500) 8, rue des champs, pour un montant de 288 481,03 € HT

Considérant que les marchés ont été notifiés respectivement le 18 mai 2020 pour le lot 1, le 13 mars 2020 pour le lot 5, le 14 mars 2020 pour le lot 6 et le 16 mars 2020 pour le lot 7,

Considérant que les lots 2, 3 et 4 ont été déclarés sans suite pour motif d'intérêt général liés à leurs infructuosités, et relancés ultérieurement,

Vu la décision n°2021/458 par laquelle le Président a autorisé la signature des marchés relatifs à la préservation et à la mise en sécurité du site de la Chartreuse des Dames à Gosnay, pour un délai global de 12 mois comprenant 2 mois de préparation, selon les modalités suivantes :

- Lot 2 : société CHEVALIER NORD, sise à Saint-Martin-Lez-Tatinghem (62500), 8 rue des Champs, ZI du fond Squin, pour un montant de 279 744,78 € HT,
- Lot 3 : société ATZ, sise à Lens (62300), rue Auguste Mariette, P.A de la Croisette, pour un montant de 157 646,68 € HT
- Lot 4 : société BATAIS CHARPENTE, sise à Haubourdin Cedex (59482) 80 rue de la Canteraine, BP n° 10162, pour un montant de 405 357,54 € HT,

Considérant que les marchés ont été notifiés le 30 septembre 2021,

Considérant que les travaux de taille de pierre (lot 7) sur le Campanile, démarrés en juin 2020 pour une durée de 10 mois, ont nécessité la dépose d'un cerclage et d'une couverture provisoire (protection positionnée en 2009 suite à l'effondrement partiel de la partie haute du Campanile),

Considérant qu'un échafaudage a du être installé par la société CHEVALIER NORD (titulaire du lot 7) dans le cadre de ce marché afin de réaliser les travaux de taille de pierre, de charpente et de couverture pour la durée des travaux du Campanile,

Considérant que cet échafaudage servant de parapluie (protection des ouvrages) a été conservé le temps de la relance des 3 lots infructueux, à la demande de la maîtrise d'ouvrage, et que celui-ci a donc été conservé après réception des travaux du lot 7, du 22 avril 2021 à fin mars 2022,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des dispositions des articles R 2122-3 2° du Code de la Commande Publique, et qu'après analyse, l'offre de la société CHEVALIER NORD ayant son siège social à Saint-Martin-lez-Tatinghem (62500), 8 rue des Champs – ZI du Fond Squin, apparaît économiquement avantageuse, pour un montant de 49 005 € HT et pour un délai d'exécution de 11 mois à compter du 22 avril 2021,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

#### **Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet la location d'un échafaudage sur le site de la Chartreuse des Dames à Gosnay à la société CHEVALIER NORD ayant son siège social à Saint-Martin-lez-Tatinghem (62500), 8 rue des Champs – ZI du Fond Squin, pour un montant de 49 005 € HT et pour un délai d'exécution de 11 mois à compter du 22 avril 2021.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **21 DEC. 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **21 DEC. 2022**

Et de la publication le : **21 DEC. 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**